

Nouvelles CSN

Avril 1987

Édition spéciale



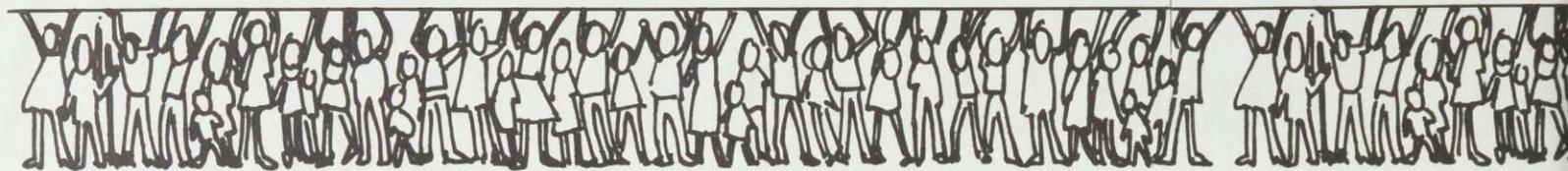
Le congédiement de Roch Bérubé est injuste
**LES SYNDICATS INTENSIFIENT LE
BOYCOTTAGE DU PROVIGO DE LA
POCATIÈRE!**



Le propriétaire du marché Provigo des Galeries La Pocatière, **M. René Lévesque**, a posé un geste le 29 janvier qui n'a pas laissé indifférent la population et les syndiqué-e-s de cette région: il a congédié un boucher de 12 ans de service, **Roch Bérubé**, qui est également le président du Syndicat CSN de ce marché d'alimentation.

Plus de deux mois après cette décision, injuste aux yeux de plusieurs, cet homme d'affaires de la région de Québec n'a toujours pas repris Roch Bérubé à son emploi. Son entêtement lui attire les foudres des syndicats CSN de la région, dont ceux de Bombardier, de l'Hôpital régional, et du CEGEP, ainsi que d'un syndicat CEQ, qui ont décidé le 25 mars dernier d'intensifier la campagne de boycottage de l'épicerie Provigo locale.

Détails à l'intérieur.



Déclaration

LES SYNDICATS EXISTENT POUR DÉFENDRE LES TRAVAILLEURS ET LES TRAVAILLEUSES CONTRE LES ABUS!

Les syndicats existent parce que des milliers d'hommes et de femmes ont décidé de s'organiser et de se défendre contre l'exploitation et contre les abus de certains employeurs sans scrupule.

Ainsi, ces hommes et ces femmes qui oeuvrent dans tous les secteurs de l'activité économique et sociale ont fondé des syndicats pour: obtenir des meilleurs salaires, évoluer dans des conditions de travail qui assurent leur intégrité physique, éliminer les dangers d'accidents ou d'empoisonnement, protéger leur emploi face aux changements technologiques et éviter des congédiements arbitraires.

Ainsi, dans la très grande région de Québec, la CSN représente 298 syndicats et plus de 33,000 membres, dont environ 25 syndicats regroupant près de 3,000 travailleurs et travailleuses sur le vaste territoire Montmagny-La Pocatière-Kamouraska. Et ces travailleurs et travailleuses que vous côtoyez quotidiennement se sont organisés pour se défendre des abus de toutes sortes.

APPUI À ROCH BÉRUBÉ

Et ces travailleurs et travailleuses exigent que le propriétaire du Provigo de La Pocatière, M. René Lévesque, reprenne à son emploi le boucher Roch Bérubé parce que son congédiement est injuste. Mais également, parce que ces hommes et ces femmes savent que si cet homme d'affaires réussit à imposer des mesures arbitraires, d'autres employeurs pourraient agir de la sorte à l'avenir.

LE BOYCOTTAGE

Le boycottage est un moyen de pression légitime et pacifique qui est utilisé depuis 1880 et les poursuites du propriétaire du Provigo contre le syndicat, la CSN, et/ou ses représentant-e-s n'y mettront pas fin. Un geste de justice de M. Lévesque et le rappel au travail de Roch Bérubé, avec tous ses droits, peuvent mettre un terme à ce boycottage et ramener un climat de relations de travail sain dans un commerce qui était sans histoire jusqu'à l'arrivée d'un nouveau gérant il y a quelques mois.



BOYCOTTAGE DU PROVIGO DE LA POCATIÈRE!

Les délégué-e-s des syndicats CSN et d'un syndicat de la CEQ de la région de La Pocatière ont décidé le 25 mars dernier à l'issue d'une assemblée spéciale d'intensifier la campagne de boycottage du magasin Provigo de cette municipalité auprès de leurs membres et de la population en général.

Le propriétaire de cette épicerie Provigo, **M. René Lévesque**, également propriétaire des magasins Provigo de Lévis-Lauzon et de Ste-Anne-de-Beaupré, s'est attiré les foudres des syndiqué-e-s de cette région car le 29 janvier dernier il a congédié injustement un boucher de 12 ans d'expérience, **Roch Bérubé**, qui par hasard est le président du syndicat CSN du marché Provigo depuis déjà 1978.

DÉTÉRIORATION DU CLIMAT DE TRAVAIL

Depuis l'arrivée d'un nouveau gérant, **M. Philippe Lambert**, en novembre 1986, les employé-e-s du magasin Provigo ont observé une détérioration du climat de travail.

Entre 1977 et 1986, le syndicat avait déposé seulement 9 griefs, qui d'ailleurs ont été réglés sans que les parties ne soient obligées de recourir à l'arbitrage. Mais entre décembre 1986 et février 1987, donc sous le nouveau régime de relations de travail instauré par M. Philippe Lambert, le syndicat a déjà déposé une vingtaine de griefs car cet administrateur viole systématiquement la convention collective, et notamment aux chapitres de l'ancienneté et de l'affichage des postes.

ROCH BÉRUBÉ

Les travailleurs et les travailleuses de ce Provigo estiment que le propriétaire et le nouveau gérant se sont concertés pour faire disparaître le syndicat. Et pour atteindre leur but, ils ont décidé de commencer par s'attaquer au président du syndicat. D'après les salarié-e-s, Roch Bérubé est la victime d'un coup bien orchestré et habilement monté, mais reposant sur des faits insuffisants.

PREMIER ÉPISODE

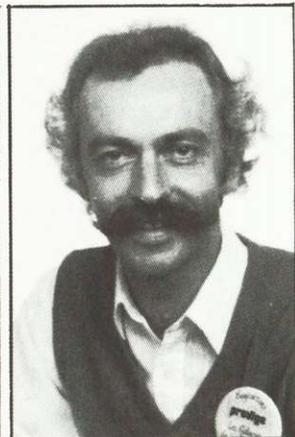
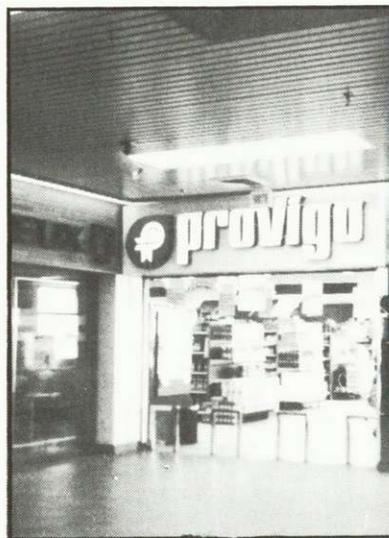
Le tout a débuté le 24 décembre 1986: l'employeur a émis une lettre de réprimande à Roch Bérubé dans laquelle il reprochait au boucher de 12 ans d'expérience de ne pas se prêter à des travaux de conciergerie. Et cela même si ces travaux ne sont pas prévus dans sa définition de tâche. Tout un cadeau de Noël!

DEUXIÈME ÉPISODE

Puis, le 29 décembre, l'employeur signifie un second avertissement écrit à Roch Bérubé. Cette fois-ci on lui reproche de ne pas atteindre certains objectifs de ventes fixés à l'avance. Et cela même si ce magasin, aux dires des travailleurs et travailleuses, dépasse déjà les objectifs hebdomadaires établis par lettre d'entente en annexe à la convention. Ainsi se termine l'année; c'est un mauvais présage, à deux jours de la nouvelle.

TROISIÈME ÉPISODE: LE CONGÉDIEMENT

Dans un troisième avis disciplinaire rendu le 26 janvier dernier, et précédant de trois jours l'annonce du congédiement, l'employeur reproche au président du syndicat de ne pas s'être présenté au travail quelques journées. L'absence de Roch Bérubé était justifiée. Ses parents sont décédés dans l'incendie de leur résidence à St-Philippe de Néri le 15 janvier. Roch Bérubé a demandé à ses supérieurs immédiats des journées de "congès" additionnels pour s'occuper des funérailles et des affaires familiales à la suite de cet événement tragique. Les deux supérieurs immédiats ont acquiescé à la demande du boucher. Mais, et c'est le comble de l'infamie, dans la même journée, le grand patron en personne, M. René Lévesque, retire ce "congé" et ordonne à Roch Bérubé de se présenter au travail. Pourtant la convention prévoit des dispositions lors des décès de parents. On devine la suite. Il n'est pas rentré et il a été congédié.



Roch Bérubé

UN FAIT SIGNIFICATIF

Fait significatif, le frère de Roch Bérubé, Fernand, qui travaille également au marché Provigo de La Pocatière, s'est absenté pour les mêmes raisons et il n'a pas reçu de mesure disciplinaire.

POURSUITE

L'homme d'affaires de la région de Québec poursuit le syndicat et la CSN pour \$180,000.00 en dommages et intérêts pour la campagne de boycottage entreprise il y a quelques temps. Le boycottage se poursuivra tant et aussi longtemps que le Provigo local n'aura pas repris Roch Bérubé, assurent les responsables syndicaux.

Des syndicats et des commerçants du centre commercial Les Galeries La Pocatière demandent à René Lévesque de s'asseoir et de régler le différend qui l'oppose aux travailleurs du marché d'alimentation Provigo!

Nous tenons à remercier les syndicats suivants pour leur appui et leur solidarité sous une forme ou une autre:

- Syndicat des professeurs du Cégep de La Pocatière (CSN)
- Syndicat des professeurs laïcs du Collège de Sainte-Anne-de-La-Pocatière (CSN)
- Syndicat des professionnels non-enseignants du Cégep de La Pocatière (CSN)
- Syndicat des employés de Bombardier La Pocatière (CSN)
- Syndicat des employés de garage de La Pocatière (CSN)
- Syndicat des employés du bois ouvré de la région de La Pocatière (CSN)
- Syndicat des services hospitaliers de La Pocatière (CSN)
- Syndicat des travailleuses et travailleurs du Centre d'accueil Sainte-Anne-de-La-Pocatière (CSN)
- Syndicat des employés du CLSC Les Aboiteaux (CSN)
- Syndicat des employés des services publics de Kamouraska (CSN)
- Syndicat du personnel de soutien du Cégep de Sainte-Anne-de-La-Pocatière (CSN)
- Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Fédération de l'U.P.A. de la Côte du Sud (CSN)
- Syndicat des professeurs de la Commission scolaire régionale Pascal-Taché (CEQ)
- Le conseil régional de la Côte du Sud (CSN)
- Le conseil central des syndicats nationaux de la région de Québec (CSN)

Nous remercions aussi tous ceux qui nous appuient individuellement de près ou de loin.

Le Syndicat des employés commerce de La Pocatière et Kamouraska (Provigo) (CSN)



MERCI

PÉTITION

Nous, commerçants du centre commercial Les Galeries La Pocatière, déplorons les événements qui affectent présentement les relations de travail chez Alimentation René Lévesque Inc. (Provigo). Cela a pour effet d'alourdir le climat dans lequel nous devons vivre. Considérant que les agissements de l'employeur ont des répercussions directes sur l'image du centre commercial, nous demandons à M. René Lévesque de régler le différend qui l'oppose à ses employés.

NOM	COMMERCE
René Laepox	Brasserie Levesque Inc.
Richard Tremblay	L'Essentiel
Rayce Desrosiers	Takaya G.P.
François Roy	Kandic S.Hack
Marie-France Gougeon	Pâtisseries Industrielles
Lucien Gagnon	Antiquaire Signal
Éwa Domichawek	Boutique Joies de la
Alain Blais	Bohème Publique
Marie Gauthier	Marie Claire
Manette La Belle	Bent la Solution Inc.
Richard D.	Casse Centre Sport
Lupe J. Bouché	Centre d'Éducation de
Lucie Gagnon	
Christine Chamberland	Direct Filon
Poppy Spagnoli	Chico Henri Milk
Rufus Shearf	Brasserie Levesque Inc.
Danielle Desrosiers	Uppercut L'Échiquier Inc.
Richard D.	
Olivia Lizotte	La Fleur d'Orange
Travis Gauthier	Fleur de Jean S.C.
Christine Gauthier	Martin G. Bois
Gemine Michaud	Chamaux Jean Desj.
Jamie Pélletier	Boutique T. Assis
Josée Bonfant	Société des Alcool -
Marie Gagnon	Volant de la
Michelle Sorey	Atax G. L. M. Inc.

Boycottons Provigo jusqu'au retour à l'ouvrage de Roch Bérubé!